

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 16 août 2021**, à 19 h 30, en présentiel, à l'église de Saint-Ambroise-de-Kildare, située au 782, rue Principale, à laquelle étaient présents :

**Le maire-suppléant**, monsieur Michel Dupuis.

**Madame la conseillère et messieurs les conseillers :**

Gilles Perreault	District numéro 1
Audrey Robert	District numéro 2
Frédéric Bourgeois	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

**Était également présente :**

Madame Jacinthe Mercier, secrétaire-trésorière adjointe

**Était absent pour motif justifié :**

Monsieur François Desrochers, maire

<b>1. Législation</b>
-----------------------

**1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Monsieur le maire-suppléant amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

**1.2. Adoption de l'ordre du jour**

211-08-2021

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

**1. Législation**

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3. Adoption du règlement 807-2021, décrétant un emprunt n'excédant pas 2 261 000 \$ pour la construction d'une piste cyclable
- 2. Législation**
- 2.1. Travaux de réfection de la 61<sup>e</sup> Avenue – Surveillance des travaux en chantier supplémentaire

**1.3. Adoption du règlement 807-2021, décrétant un emprunt n'excédant pas 2 261 000 \$ pour la construction d'une piste cyclable**

M. Michel Dupuis, maire-suppléant lors de la présente séance et conseiller du district n° 3, présente le règlement 807-2021.

212-08-2021

ATTENDU le projet de construction d'une piste cyclable le long de la route 343, du 4<sup>e</sup> Rang Est, de la 38<sup>e</sup> Avenue, de la route 343, de l'avenue Des Commissaires (déjà réalisée), de la rue Principale, de la 39<sup>e</sup> Avenue, de la rue Omer-Boucher, de l'avenue Jean-Parent et de la rue Réjeanne-Tellier;

ATTENDU QUE 75 % des personnes ayant répondu au sondage du Service des loisirs et de la culture de la Municipalité souhaitait la construction d'une piste cyclable reliant les deux périmètres urbains;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 3 478 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer un emprunt afin de payer le coût desdits travaux;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 9 août 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis, conseiller et maire-suppléant, Appuyée par M<sup>me</sup> Audrey Robert,

Il est majoritairement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le règlement 807-2021, décrétant un emprunt n'excédant pas 2 261 000 \$ pour la construction d'une piste cyclable.

M. Jean Lemieux, conseiller du district n<sup>o</sup> 6, est favorable au règlement compte tenu du 2<sup>e</sup> attendu.

M. Gilles Perreault, conseiller du district n<sup>o</sup> 1, est contre ce règlement d'emprunt.

## **2. Voirie**

### **2.1. Travaux de réfection de la 61<sup>e</sup> Avenue – Surveillance des travaux en chantier supplémentaire**

213-08-2021

ATTENDU l'octroi du contrat de la conception des plans et devis pour les travaux de réfection de la 61<sup>e</sup> Avenue et la surveillance des travaux à la firme *Parallèle 54 Expert-Conseil inc.*, par voie de résolution 073-03-2021

ATTENDU QUE les travaux ont dû être modifiés après l'octroi du contrat, augmentant ainsi la durée des travaux de l'entrepreneur de cinq à dix jours;

ATTENDU l'avenant au contrat n<sup>o</sup> 1, transmis par la firme *Parallèle 54 Expert-Conseil inc.*, en date du 26 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,  
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accorder une somme supplémentaire de 2 750 \$, plus taxes, à la firme *Parallèle 54 Expert-Conseil inc.*, pour la surveillance des travaux en chantier dans le cadre des travaux de réfection de la 61<sup>e</sup> Avenue;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Chemins » (23-04200-721).

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*Jacinthe Mercier,  
secrétaire-trésorière adjointe*

Sur ce, la séance est levée à 20 h 5.

---

Michel Dupuis  
Maire-suppléant

---

Jacinthe Mercier  
Secrétaire-trésorière adjointe

*Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*